Image not found or type unknown

Regroupement familial- retard avis consulat

Par **CcLine**, le **06/10/2021** à **17:30**

Bonjour,

Je suis Céline africaine salariée vivant en France.

Moi et mon conjoint avons fait le mariage civil en France depuis 4 ans.

Il vit au Burkina Faso. Nous avons décidé de faire le regroupement familial. Le dossier a reçu l'accord de la préfecture mais reste bloqué au consulat au Burkina depuis plus de 6 mois.

Au total plus de deux années déjà que nous avions enclenché la procédure.

Que pensez-vous de l'issue ou d'une action en demande de régularisation auprès du consulat.

D'avance je vous en remercie.

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2021** à **14:11**

Bonjour

Le consulat de France à Ouagadougou bloquerait donc le dossier ?

Pourtant, le site "France Visa" que la durée d'instruction est de **2 semaines** pour un titulaire de passeport burkinabè.

A part vous dire de contacter le centre CAPAGO ou le service des visas du consulat à Ouagadougou, je ne vois pas !

Par **youris**, le **08/10/2021** à **14:18**

bonjour,

votre mari pourrait se renseigner dans un consulat de france au burkina faso car il doit y avoir

une raison pour que votre dossier soit bloqué depuis 2 ans.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés